



VILLE DE BERTHIEVILLE

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Je, Sylvie Dubois, directrice générale et greffière de la ville de Berthierville certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le *Règlement numéro 975 décrétant des travaux de mise aux normes de l'aréna Joannie Rochette et autorisant un emprunt de 12 000 000\$* est de 3594;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 370 ;
- que le nombre de demandes reçues est de 463.

Je déclare

- que le règlement numéro 975 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Berthierville, ce 18 avril 2023.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)